

2023-0883
2023-09-14

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et le butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au « 02/03/2025 », conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-0883
2023-09-14

Onguard PC-5/2

CONCENTRÉS ÉMULSIFIABLE

INSECTICIDE

Pour usage intérieur dans véhicules de transport, fabriques d'aliments pour animaux et minoteries, entrepôts de tabac, usines de transformation des aliments pour contrôler Mouches, Moustiques, Brûlots, Guêpes, Triboliums rouges de la farine, Triboliums bruns de la farine, Cucujides dentelés des grains, Lasiodermes du tabac, Cucujides plats, Fourmis, Coquerelles, Lépismes argentés, Araignées, Grillons

Ce produit contient un insecticide botanique dérivé de la fleur de Chrysanthème

COMMERCIAL

**GARDER HORS DE LA PORTÉE
DES ENFANTS. LIRE
L'ÉTIQUETTE AVANT
L'EMPLOI**

NO. D'ENR. 31036 LOI. P. A.

PRINCPE ACTIF:

Pyréthrinés.....0,5%
Butoxyde de pipéronyle.....2,0%

CONTENU NET:

UR-CAN INC.
2211 Brant St.
PO Box 20069
Burlington, ON L7P 0A4
(905) 454-6327

MODE D'EMPLOI:

POUR USAGE À L'INTÉRIEUR DANS LES STRUCTURES SUIVANTES : VÉHICULES DE TRANSPORT, FABRIQUES D'ALIMENTS POUR ANIMAUX ET MINOTERIES, ENTREPÔTS DE TABAC, USINES DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS POUR HUMAINS ET AUTRES LIEUX INDUSTRIELS

BIEN AGITER AVANT L'USAGE. Ce produit peut être appliqué avec le vaporisateur à gâchette ci-joint ou un vaporisateur commercial. COMMENT AMORCER ET ENTRETENIR VOTRE VAPORISATEUR À GÂCHETTE

1. Après avoir bien agité le produit, enlevez le bouchon du contenant et remplacez-le par l'ensemble tuyau et bouchon de vaporisateur. Serrez bien.
2. Tournez l'embout du vaporisateur d'un demi-tour dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. Tenez le vaporisateur sous le niveau du contenant et amorcez-le en pompant la gâchette 10 à 15 fois, jusqu'à ce que le produit soit dispensé. Réglez l'embout à jet fin ou jet liquide.
3. Après chaque utilisation, lavez le vaporisateur et le tuyau à fond avec de l'eau. Retournez le tuyau et l'ensemble tuyau et bouchon au contenant et serrez-le fermement. Tournez l'embout en position fermé (OFF) et rangez-le au-dessus du niveau du liquide dans le contenant pour empêcher les fuites.

REMARQUE: Si le vaporisateur ne fonctionne pas adéquatement, enlevez l'embout et vérifiez l'ouverture et les trous dans le composant en caoutchouc pour découvrir les obstructions éventuelles. Vérifiez pour vous assurer que l'embout n'est pas en position fermé (OFF). Replacer l'embout, retournez l'ensemble tuyau et bouchon de vaporisateur au contenant et procédez.

Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Pour toutes les utilisations étiquetées, le traitement peut être répété après 7 seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

Limitations d'utilisation

- **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents. De plus pour les traitements de l'air ambiant, **NE PAS** appliquer ce produit si des animaux d'élevage sont présents.
- **NE PAS** appliquer dans une usine de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale lorsque des activités de transformation sont en cours.
- **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.
- **NE PAS** appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un respirateur approprié et des lunettes protectrices. Aérer les sites après leur traitement en

ouvrant les fenêtres et les portes ou encore, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.

- Utilisation comme traitement de l'air ambiant : **NE PAS** rester dans les sites fraîchement traités après l'application; **NE PAS** laisser entrer des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage dans les sites traités avant deux heures après l'application. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs et les autres personnes de cette exigence.
- Utilisation comme traitement de de surface : **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. Utiliser un calibre grossier de gouttelettes et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) pour éviter d'éclabousser les surfaces non ciblées. **NE PAS** permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

Comment appliquer

NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT DE PÉRIMÈTRE OU TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ. Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement de l'air ambiant, des fissures et des crevasses ou localisé. Un traitement de l'air ambiant consiste à appliquer le produit sous forme d'une suspension de fines gouttelettes (0,1 à 100 µm) dans l'air ambiant d'un espace intérieur. Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT :

Pour le contrôle des mouches, des moustiques et des guêpes :

DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR LES TRAITEMENTS DE L'AIR AMBIANT : Avant d'utiliser le produit comme traitement de l'air ambiant dans des structures avec des animaux d'élevage, retirer tous les animaux d'élevage de la zone à traiter. Fermer toutes les fenêtres et les portes et éteindre les systèmes de ventilation et les sources d'ignition avant le traitement. Diriger le jet de pulvérisation ou le brouillard vers le haut en direction de toutes les parties de la pièce, en particulier le plafond et les coins supérieurs de la pièce, les fenêtres et autres sources de lumière. Lors de l'utilisation d'un équipement portatif, commencer l'application du côté le plus éloigné de la pièce et reculer vers la sortie. Suite au traitement, quitter la zone traitée et garder les fenêtres et les portes fermées pendant 30 minutes avant d'aérer. Voir « Limitations d'utilisation » (ci-dessus) pour les exigences concernant l'aération et le délai de sécurité.

Pulvérisation d'ambiance : Appliquer au taux de 40-80 ml par 100 m³ avec un appareil qui produit un brouillard d'aérosol. Pulvériser seulement quand la température est sous 32°C.

Brumisation : Appliquer au taux de 200 ml par 100 m³. Lors de l'utilisation d'un générateur de brouillard thermique, l'équipement doit être utilisé et entretenu selon les instructions retrouvées sur l'appareil et selon le manuel d'instructions et les recommandations fabriquant.

TRAITEMENT DE SURFACE :

Pour le contrôle des fourmis, des coquerelles, des lépismes argentés, des araignées et des grillons :

Utiliser au taux de 1-2 L par 100 m². Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et des moulures et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); autour des éviers, des drains et des tuyaux; des zones localisées autour des poubelles; le dessous des tables et des étagères; et autres éléments de la structure où les insectes indiqués se cachent. Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes, les nids et les points d'entrée (p. ex. autour des fenêtres et des portes).

Pour le contrôle des : Triboliums rouges de la farine, Triboliums bruns de la farine, Cucujides dentelés des grains, Lasiodermes du tabac, Cucujides plats: Des bonnes mesures sanitaires sont nécessaires pour le traitement des insectes de produits entreposés indiqués. Avant le traitement, enlever et éliminer tous les résidus (p. ex. dépôts et accumulations de produits alimentaires pour humains/animaux, déchets de grains, débris, poussière, saleté) et aspirer et nettoyer soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les murs, les planchers, les plafonds, les chevrons et les cadres de porte; les surfaces internes et externes de l'équipement de convoyage, de transformation et de manutention; les garde-mangers, les armoires, les tiroirs et les étagères; et autour des contenants de produits entreposés, en particulier dans les fissures et les crevasses (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi). Utiliser le produit à raison de 1,25 à 2,5 litres par 100 m² et pulvériser soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers, les plafonds et les poutres; autour des tuyaux; des zones localisées sous les palettes; et autres éléments de la structure où les insectes indiqués se cachent, en s'attardant particulièrement à faire pénétrer le jet de pulvérisation dans toutes les fissures et les crevasses.

2023-0883
2023-09-14

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation et tout contact avec la peau, les yeux, et les vêtements. Se laver après l'utilisation.

S'il est nécessaire d'entrer dans les sites traités avant leur aération ou avant le délai de sécurité de deux heures après une application à l'aide d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (taille des gouttelettes de 0,1 à 100 µm) ou d'un brumisateuseur fixe, et pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur avec une cartouche antivapeur organique approuvée par le NIOSH muni d'un préfiltre homologué pour les pesticides OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides. Pour le mélange et le chargement, et l'application à l'aide de tout autre équipement d'application, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation.

NE PAS manipuler plus de 16.4 L de produit par personne et par jour lors de l'utilisation d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (taille des gouttelettes de 0,1 à 464 100 µm). Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des personnes qui appliquent le produit. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes.

NE PAS VAPORISER EN PRÉSENCE DE FLAMMES OUVERTES (Y COMPRIS LES FLAMMES PILOTES), D'ÉTINCELLES OU EN FUMANT. ÉTEINDRE LES ÉLÉMENTS ÉLECTRIQUES DE CHAUFFAGE.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, [Onguard PC-5/2](#) contient un insecticide appartenant au groupe

3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à [Onguard PC-5/2](#) et à d'autres insecticides du groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même site. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

2023-0883
2023-09-14

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de **Onguard PC-5/2** ou d'autres insecticides du groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans le site à traiter.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Ur-Can Inc. au 1 (855) 407-1404 ou à www.urcan.ca

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter symptomatiquement.

2023-0883
2023-09-14

ENTREPOSAGE

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.